

**AFFAIRES SCOLAIRES**  
**Place du 8 mai 1945 - 91560 Crosne**  
**tel : 01 69 49 64 10**

**REINSCRIPTION DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL  
ET REVISION DU QUOTIENT FAMILIAL  
POUR L'ANNEE 2011**

Dossier à ramener entre le 15 novembre et le 11 décembre 2010



**CROSNE**



# Mise à jour des fiches de renseignements et révision des quotients familiaux pour l'année 2011.

## La révision des quotients a lieu du 15 novembre au 11 décembre 2010

Dossiers à remettre au Service des Affaires Scolaires,  
place du 8 mai 1945 de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Une permanence sera assurée de 8h30 à 12 h00.

**samedi 04 décembre 2010**

**samedi 11 décembre 2010**

Renseignements au 01 69 49 64 10

Le nouveau quotient est applicable à compter du 1er janvier 2011. Un quotient calculé en cours d'année sera applicable à partir de la date de la demande de la famille dès lors que celle-ci aura fourni l'ensemble des documents demandés.

Les familles qui n'auront pas remis de dossier **complet au 11 décembre 2010**  
se verront appliquer le tarif le plus élevé.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

### Pour le calcul du quotient **faire les photocopies de :**

- Avis d'imposition 2009 ( les deux avis sont exigés pour les concubins) photocopies des 2 premières pages.
- Carte de la caisse d'Allocations Familiales ou justificatif du n° d'allocataire
- Carte vitale (où figure le ou les enfant (s)) ou attestation
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF ou France Télécom)
- Les 3 derniers bulletins de salaires
- Joindre une caution de 7,60 € par enfant (chèque ou espèces) pour l'activation de la Carte A Tout.**

### Pour mettre à jour la fiche de renseignements de votre (vos) enfant (s)

#### POUR CHAQUE ENFANT (remplir les documents ci-joints)

- Les fiches de renseignements jointes à compléter sans oublier de faire remplir le certificat médical et de signer les autorisations parentales.
- Joindre les photocopies du carnet de vaccinations
- Joindre une attestation de responsabilité civile**
- Chèque d'adhésion et photo pour un enfant fréquentant l'Espace jeunes (15-17 ans)

#### SELON LA SITUATION

- Pour une nouvelle naissance : (livret de famille ou extrait d'acte de naissance)
- En cas de décès : (extrait de l'acte de décès)
- Divorce ou instance de divorce : (jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation)
- Nouvel emploi (3 derniers bulletins de salaires)
- Cessation d'activité (dernier certificat de travail, documents ANPE et ASSEDIC)

**Information** : En cas de diminution des ressources (perte d'emploi, baisse de salaire...) ou de changement de situation familiale (naissance d'un enfant, divorce...) le quotient familial pourra être réactualisé en cours d'année sur demande de la famille et sur présentation des justificatifs correspondants.

**DOSSIER DE QUOTIENT FAMILIAL : ANNEE 2011**

FAMILLE :

**Enfants à charge**

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
NOM \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_

Je soussigné \_\_\_\_\_

déclare sur l'honneur l'exactitude  
des renseignements fournis.

Fait à Crosne, le \_\_\_\_\_ Signature :

**CALCUL DU QUOTIENT (partie réservée au Service Scolaire)**

**REVENU IMPOSABLE  
DU PERE OU TUTEUR**  
*(ligne 17)*

\_\_\_\_\_ €

**REVENU IMPOSABLE  
DE LA MERE OU TUTRICE**  
*(ligne 17)*

\_\_\_\_\_ €

**TOTAL DES REVENUS**

\_\_\_\_\_ €

**NOMBRE DE PARTS**

**MONTANT RETENU**

**QUOTIENT**

**ATTENTION : Toute déclaration inexacte ou tout dossier incomplet  
sera sanctionné par l'application du quotient maximum**

